PROSPORT BRUXELLES : COMITÉ DE SUIVI CONVENTION

RAPPORT 2023

A. Historique asbl Prosport

Le début des activités de l'ASBL Prosport Bruxelles date du 1er septembre 1998. Elle doit sa création à la volonté du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles de doter le Stade Roi Baudouin d'un outil de promotion et de gestion de ses activités visant à assurer une occupation maximale du lieu par des événements non-sportifs et à répondre au mieux aux demandes d'utilisation du stade émanant de firmes privées.

L'ASBL Prosport Bruxelles a repris et enrichi les missions de l'ASBL « Fonds Sportif de Bruxelles », dont la création remonte à 1948.

L'ASBL Prosport Bruxelles travaille depuis sa création en synergie et en complémentarité avec le Service des Sports de la Ville de Bruxelles, gestionnaire du Stade.

MISSIONS

en amont : recherche de moyens financiers via un partenariat avec des sociétés privées, l'organisation d'événements non-sportifs au stade (concerts, conférences, exposés, séminaires, …), la promotion du concept de visites du stade, …
en aval : soutien de la politique sportive locale (aide aux initiatives de club, …), promotion de la pratique sportive en particulier auprès de la jeunesse bruxelloise, réalisation de toute activité à caractère sportif en lien avec ces objectifs et diffusion de l'image de Bruxelles à l'occasion des grands événements sportifs se déroulant sur son territoire. Le Service des Sports a lui, en charge la maintenance et l'entretien technique du stade et de ses annexes de même que la gestion du site pour toutes les manifestations sportives (Mémorial Van Damme, Union de Football Belge, finale de la Coupe de Belgique, entraînements de l'Excelsior, …)

B. Comité de Suivi de la Convention

En exécution du Chapitre III de la convention entre la Ville de Bruxelles et Prosport il est prévu la mise sur pied d'un Comité de suivi de la Convention. Ce document explique davantage les missions et son fonctionnement.

Le Comité de suivi se réunit au minimum une fois par an sur base d'une convocation émise par le Directeur du Comité de suivi qui en assure également le secrétariat.

Le Directeur du Comité veille à remplacer les membres de ce comité qui ne feraient plus partie du Département CJS.

Le Comité de suivi fournira chaque année avant le 15 mai sur base de ces éléments un rapport d'évaluation à l'attention de l'Assemblée générale de l'asbl Prosport et du Conseil communal de la Ville de Bruxelles. Ce rapport aura pour objectif d'analyser la manière dont la convention Ville – Prosport est mise en œuvre.

Au plus tard six mois avant l'échéance de la convention, le Comité de suivi établit un rapport final d'évaluation de la mise en œuvre de la convention à l'attention de l'Assemblée générale de l'asbl Prosport et du Conseil communal de la Ville de Bruxelles.

C. Présentation des points à l'ordre du jour 2023

En séance du vendredi 29 mars 2024, le directeur de Prosport présente les différents points à l'ordre du jour.

La séance débute à 12h50.

Sont présents : Pierre Clam – Président du Comité de Suivi, Mohammed Chetouane et Dandy Makangu Kalengi pour la Ville de Bruxelles et Marc Vlaeminck pour l'asbl Prosport Bruxelles

Est excusée : Anne Vandenbulcke, Ville de Bruxelles
Assistent : Valérie De Coster et Amandine Dubos, asbl Prosport Bruxelles

2. Présentation du rapport d'activités 2023

MVL fait une présentation du rapport d'activités 2023 mentionnant entre autres le chiffre d'affaires de €2.609.220,85 essentiellement généré par les 7 concerts de 2023. Il met également en avant le montant de €1.255.092,67 reversé à la Ville en application des termes de la convention Ville – Prosport. Le montant de €1.938,38 sera, sur base de la proposition émise par le CA de Prosport, proposé à l'AG au titre d'aide au sport.

Ce rapport n'appelle pas de commentaire particulier.

Par contre, il est demandé à Prosport d'envoyer au Service des Sports de manière systématique, à la fin de chaque CA, un tableau récapitulatif avec les montants d'aide au sport qui ont été attribués en séance. Le but est d'assurer une bonne coordination entre les montants octroyés par Prosport d'une part et le Service des Sports de l'autre.

3. Présentation des comptes et bilan 2023

Après présentation succincte des comptes et bilan :

PC demande une explication sur les différences de montants entre les ventes et achats de places. **MVL** explique les mécanismes des cotisations de partenaires (et des places prépayées dans le cadre des cotisations de base) et des places offertes aux administrateurs (qui se retrouvent en page 45 du RA2023).

PC demande des explications sur les différents frais liés aux concerts (poste 600019 dans les comptes et bilan). **MVL** explique que ce sont des frais de nettoyage de la piste, des sièges et le remplacement de la pelouse qui sont pris en charge par Prosport et refacturés aux organisateurs.

MVL attire l'attention sur les montants des locations des locaux au stade Roi Baudouin et centre Nelson Mandela, en mentionnant que ces montants pourraient être augmentés à l'avenir étant donné la rénovation de certaines salles de la T1 du SRB. Avec pour conséquence une possible augmentation du résultat positif annuel, puis des fonds disponibles à affecter à l'aide au sport.

4. Présentation du budget 2024

MVL présente le budget 2024 basé sur une subvention de €544.000 à recevoir de la Ville et 4 concerts. Ce budget tient compte des projets de rénovation des salles de la T1 du stade et présente un boni de €8.050.

Dans l'intervalle, étant donné qu'un seul concert sera organisé durant l'été 2024, il est fort probable que ce budget ne puisse être respecté et que Prosport doive à la fois comprimer les dépenses et trouver des moyens d'augmenter ses recettes (locations de salles, recherches de partenaires, …).

MVL fait également un récapitulatif des travaux de rénovation des salles en T1 du stade Roi Baudouin. Le budget alloué par la Ville de Bruxelles couvre pour l'instant le coût estimé des travaux. **MVL** explique également que le dossier concernant la récupération de la TVA est encore en cours et en attente d'une réponse des autorités compétentes.

5. Rapport final de la Convention

MVL rappelle l'obligation prévue dans la convention Ville – Prosport de rédiger l'année prochaine (2025) un rapport **final** de la Convention et d'examiner son renouvellement. Ce rapport final comprendra les améliorations possibles et contiendra les aspects à modifier dans la convention Ville – Prosport. Ce Rapport doit être rédigé et présenté au Conseil communal de la Ville et à l'Assemblée générale de Prosport maximum 6 mois après le renouvellement du Conseil communal de la Ville.

DMK demande quelle sera la procédure à suivre pour ces modifications. **PC** informe que le Service et Prosport collaboreront en vue d'adopter les modifications proposées et de rédiger une nouvelle convention.

La séance se clôture à 14h00.

D. Conclusion

Se basant sur l'analyse et les commentaires des différentes dossiers présentés en séance, et au vu des réponses apportées, le Comité de suivi de la convention, réuni en ce vendredi 29 mars 2024 invite l'Assemblée générale de l'asbl Prosport Bruxelles ainsi que le Conseil communal de la Ville de Bruxelles à poursuivre et maintenir les activités inscrites dans le cadre de la convention qui lie la Ville de Bruxelles à l'asbl Prosport Bruxelles.

Pierre Clam
Président du Comité de Suivi de la Convention
Directeur Service des Sports de la Ville de Bruxelles